



SECURITE SOCIALE

FRANCHISES : NON ! UNE BONNE REFORME : OUI

Pour répondre aux besoins de santé, à la nécessité de conquérir le droit à la santé égal pour tous, la Cgt fait des propositions pour un autre financement de la Sécurité sociale. L'instauration de 4 franchises, de 10 euros chacune, proposée par le Président de la République aurait des effets injustes pour les assurés sociaux et participerait à la remise en cause du régime universel et solidaire de la Sécurité sociale. Ces franchises s'ajouteraient :

- ❖ à la contribution de 1€ sur chaque acte médical,
- ❖ au forfait de 18€ sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90€,
- ❖ à l'augmentation du forfait hospitalier,
- ❖ aux dépassements d'honoraires,
- ❖ au déremboursement de nombreux médicaments,
- ❖ au ticket modérateur.

Au total : un accès aux soins de plus en plus coûteux et donc limités pour une partie de plus en plus importante des assurés sociaux, dont les retraités. **A l'opposé, la Cgt propose de renforcer les principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale plus solidaire, juste et humain :**

- ❖ **Le plein emploi.**
- ❖ **L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et retraités.**
- ❖ **Une refonte du financement de la Sécurité sociale assise sur l'ensemble des richesses créées.**
- ❖ **La taxation des revenus financiers.**

JE SOUTIENS CES PROPOSITIONS

Nom - Prénom	Entreprise	Signature

A remplir et à remettre à un militant (e) Cgt ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous.